

## **COMMUNIQUÉ**

**Nous avons satisfait à l'ensemble des revendications du personnel de la Sopharma** à travers un protocole de fin de conflit, sur lequel nous nous sommes accordés hier dans la nuit du 14 mai 2020 après des heures de négociations avec le délégué syndical membre du personnel de Sopharma.

L'UTS-UGTG renchérit encore et toujours avec des revendications qui vont au-delà des demandes du personnel de la société.

En effet, **l'UTS-UGTG exige que cet accord soit signé par quelqu'un qui n'appartient pas à la Sopharma**, alors que le délégué syndical, avec lequel nous avons toujours négocié et qui a été notre interlocuteur depuis le début des négociations, et qui est dument mandaté par l'UTS-UGTG, a toute légitimité pour le signer.

Nous refusons ce manque de respect des règles. En aucun cas, la Sopharma ne peut être l'objet des stratégies propres à l'UTS-UGTG et qui ne concernent pas la Sopharma.

**Nous maintenons nos propositions qui correspondent en tous points aux demandes des salariés durant les négociations.**

Nous sommes à leur entière disposition pour signer le protocole de fin de conflit élaboré avec leur représentant le 14 mai 2020.

**Nous accompagnons la santé des guadeloupéens depuis plus de 40 ans. C'est notre vocation !**

Durant toutes ces années, nous avons toujours eu une politique sociale responsable.

Nous craignons que cette grève, qui est la première de notre histoire, ait des répercussions tellement importantes qu'elle pourrait compromettre, dans la situation actuelle, particulièrement dégradée économiquement et sanitaire, la pérennité de cette institution qui se tient depuis plus de 40 ans **aux côtés des guadeloupéens, de leur santé, et de leurs pharmaciens.**

A Baie-Mahault, le 15 mai 2020

Contact : Thierry GUMBS, Directeur Général Délégué SOPHARMA GUADELOUPE  
sopharma.guadeloupe@gmail.com